

**SYNDICAT MIXTE DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT
DES ORDURES MENAGERES**

Groupement de Lamotte-Salbris
BP 5
41600 NOUAN-LE-FUZELIER

**COMPTE RENDU
DE LA REUNION DU 20 MARS 2007
A 17 HEURES**

Les membres du Bureau et de la Commission des Finances du S.M.I.C.T.O.M. de Lamotte-Salbris se sont réunis le Mardi 20 Mars 2007 à 17 heures dans les locaux du S.M.I.C.T.O.M. à Nouan-le-Fuzelier, sous la présidence de Monsieur Daniel VILLE, Président.

Date de la convocation : 6 mars 2007

Etaient présents :

Membres du Bureau :

Messieurs VILLE, BUREAU, COCHET, LEHOUX, MENUET, MICHOUX, NIEUVIARTS, PITAULT, TISON et VOVELLE.

Membres de la Commission des Finances :

Messieurs VILLE, BUREAU, GRANDMOUGIN, LOMBARDI et NIEUVIARTS.

Assistaient à la réunion : Monsieur CHAUVET, receveur
Monsieur AFFOUARD, responsable technique
Madame PITAULT, directrice du syndicat
Madame ROUSSEAU, chargée de mission communication

I - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2007

Il est distribué aux membres présents des documents de travail qui se composent de :

- un tableau récapitulatif une synthèse des bases, le produit attendu et les taux hors lissage,
- la base de calcul de la redevance spéciale,
- la décomposition du produit attendu,
- le projet de Budget 2007.

Le tableau de synthèse des bases indique un taux par commune.

Monsieur CHAUVET rappelle que chaque année les bases d'imposition augmentent naturellement.

Une discussion autour du Budget s'instaure.

Le coût par habitant subit une augmentation due à un certain nombre de facteurs entre autres :

- la hausse du carburant,
- des coûts de traitement plus importants,
- une augmentation des charges de personnels relative à des besoins nouveaux, à la refonte de la catégorie C, aux avancements d'échelons et de grades et au recrutement d'un chargé de mission pour la communication.

Monsieur COCHET est surpris de constater une stagnation des crédits du compte correspondant à l'assurance du personnel puisque d'une manière générale, les sociétés d'assurance ont fortement revu à la hausse leurs cotisations.

Les crédits inscrits au Budget 2007 ont été calculés sur la base de la déclaration 2006.

Monsieur NIEUVIARTS s'inquiète du montant du résultat de fonctionnement.

En effet, dans la mesure où la trésorerie ne prenait plus en charge les factures à partir du 14 décembre, celles-ci n'ont pu être mandatées sur l'exercice 2006.

Afin d'obtenir des résultats sincères correspondant aux prévisions, il est nécessaire qu'un compte de rattachement des charges et produits puisse être créé.

Monsieur COCHET évoque un article de presse de Valdem dans lequel le syndicat justifie sa diminution du coût par habitant par une renégociation des marchés contractés pour une durée plus importante.

Dans la mesure où le S.M.I.C.T.O.M. conclut en général des marchés d'une durée moyenne de deux ans, **Monsieur COCHET** s'interroge sur une telle opportunité à l'avenir.

Le projet de Budget 2007 sera transmis aux membres du Comité Syndical tel que présenté ce jour.

II - INFORMATIONS

- Document unique :

Monsieur VILLE fait part de la réunion qui s'est tenue en début d'après-midi avec l'intervenante de la société SOCOTEC.

Les résultats issus du document unique indiquent que :

- ✓ divers aménagements devront être réalisés
- ✓ les consignes devront être respectées

C'est pourquoi un échéancier devra être établi sur deux ou trois ans.

- DASRI :

Le S.M.I.C.T.O.M. de Lamotte-Salbris a été destinataire d'un courrier de **Madame la Sous-Préfète** nous demandant de retirer la délibération de décembre 2006 concernant la mise en place du dispositif de collecte des déchets médicaux au sein des pharmacies.

Le projet n'étant pas conforme à la réglementation, il convient de réfléchir à une autre organisation.

Suite à la demande réalisée auprès des pharmaciens, il est suggéré de leur transmettre la copie du courrier reçue de Madame la Sous-Préfète ainsi qu'aux maires.

Monsieur VOVELLE rappelle que le patient est responsable des seringues usagées.

Dès lors que le S.M.I.C.T.O.M. de Lamotte-Salbris aura retenu un dispositif, quel qu'il soit, celui-ci passera inévitablement par une identification de chaque patient et d'un suivi administratif.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h15.